

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports m'informent comme suit: La consolidation des flottes fédérales est à l'étude. Il est impossible de dire, dans le moment, s'il faudra que les vaisseaux des Forces canadiennes soient munis ou non de l'équipement technique nécessaire au soutien de la flotte du ministère des Pêches et Forêts. Tout navire de la Garde côtière canadienne utilisé, de temps en temps, pour seconder la flotte du ministère des Pêches, serait muni de l'équipement technique que celui-ci aurait demandé.

LA RÉNOVATION DES BUREAUX DE LA DOUANE À CALGARY

Question n° 289—L'hon. M. Harkness:

1. Combien ont coûté les travaux de rénovation entrepris il y a un an environ au dernier étage du vieil édifice des douanes à Calgary?
2. Quel est le coût estimatif des travaux de rénovation des premier et deuxième étages que l'on effectue actuellement?
3. A quoi servira l'édifice rénové?
4. A-t-on prévu l'aménagement d'un café ou d'une cafétéria dans l'édifice et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. \$110,140.15.

2. Un contrat, au montant de \$411,996, a été adjudgé pour la rénovation des premier, deuxième et troisième étages.

3. L'immeuble des douanes, situé à l'angle de la 11^e Avenue et de la 1^{re} Rue, sera aménagé en bureaux destinés à la Division des douanes, à la Direction générale des aliments et drogues, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministère des Travaux publics.

4. Une pièce est aménagée qui pourra être utilisée comme salle à manger ou cantine, mais le niveau du service qui y serait assuré est subordonné à une enquête actuellement menée à ce sujet.

LES PATROUILLES NAVALES DANS L'ARCTIQUE

Question n° 294—M. Thomson:

Au sujet de la question posée au ministre de la Défense nationale et qui figure à la page 25 du Hansard, pourquoi le gouvernement canadien n'établit-il pas des patrouilles régulières dans les eaux canadiennes de l'Arctique?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Les Forces canadiennes exécutent un programme concerté de patrouille de surveillance dans l'Arctique. Pour être efficaces, les patrouilles doivent se faire à intervalles irréguliers et suivre des parcours géographiques sans cesse modifiés.

LES NOUVEAUX UNIFORMES MILITAIRES

Question n° 302—L'hon. M. Harkness:

1. Quel est au total le prix de l'habillement qu'a commandé le ministère de la Défense nationale pour remplacer par des uniformes verts tous les uniformes kaki, bleu marine et bleu clair de nos forces armées?

2. Combien d'argent a-t-on dépensé et combien dépensera-t-on encore au cours des douze prochains mois pour l'achat de capotes vertes pour tout le personnel de la Défense?

3. Combien de capotes aux anciennes couleurs kaki, bleu marine et bleu clair de l'aviation servent actuellement et combien en contiennent encore les magasins militaires?

4. Combien de capotes aux couleurs de l'armée, de la marine et de l'aviation ont été détruites, condamnées ou mises de côté d'une autre façon au cours des deux dernières années; combien étaient vraiment usées et combien ont été détruites, condamnées, vendues ou mises de côté d'une autre façon, simplement pour une question de couleur?

5. Qui donne l'ordre de détruire les uniformes et les capotes, de les condamner ou de s'en débarrasser?

6. Qui est chargé d'inspecter les uniformes et les capotes et de déclarer qu'elles sont usées ou hors d'état d'être portées?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Le Conseil du Trésor a approuvé l'acquisition du nouvel uniforme au prix maximal de 25 millions. Au 30 septembre 1969, le montant de \$17,840,317 avait été affecté à ce programme. Les dépenses totales pour ce programme sont maintenant estimées à 22.4 millions. Pendant la période de rééquipement, les dépenses relatives aux uniformes de l'ancien modèle seront sensiblement réduites, et contrebalanceront en partie, par quelque 14 millions, le coût des nouveaux uniformes.

2. Au 30 septembre 1969, la somme de \$79,031 a été dépensée, sur un montant total de \$1,812,500. Compte tenu des livraisons, au cours des douze prochains mois les dépenses augmenteront probablement à \$800,000 ou \$900,000.

3. Au 31 juillet 1969, tous les membres du personnel masculin des Forces armées étaient équipés de la capote de l'ancien modèle. Les stocks actuellement en réserve sont les suivants: Marine, 3,257; Armée, 199,422; Aviation, 22,876. Prière de se reporter à la réponse donnée à la partie 5 de la question 2654 de M. Marshall, à la page 11689 du Hansard, en date du 22 octobre 1969. Les stocks considérables détenus par l'Armée résultent directement des politiques antérieures concernant les approvisionnements en vue de la mobilisation.

4. La politique énoncée dans la réponse ci-dessus est en vigueur depuis deux ans. Par conséquent, à l'exception des vêtements usés qui n'ont pas été jugés bons pour usage ulté-